



Formation d'Adaptation à l'Emploi de : Major filière "Expertise"

Les mensonges ne durent pas longtemps !

COMMUNIQUÉ :

Depuis le début des discussions sur la réforme de la catégorie B et la création de la filière Expertise, en particulier du grade Major, **FO Justice** a toujours tenu un discours de vérité, loin des fantasmes et des rumeurs volontairement entretenus par certaines organisations syndicales.

Les éléments officiellement transmis par la Direction de l'Administration Pénitentiaire viennent aujourd'hui confirmer point par point ce que **FO Justice** annonçait depuis l'origine : une formation dite « d'adaptation à l'emploi », conforme à l'esprit de la réforme.

Contrairement aux fausses rumeurs relayées par d'autres syndicats, il n'a jamais été question d'une formation lourde, longue, étalée sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois, à l'ENAP.

Ce n'est pas l'esprit de la réforme, et **FO Justice** qui l'a portée seul, avec constance et responsabilité, n'a eu de cesse de rappeler que les Collègues qui obtiendraient le grade de Major de la filière expertise n'auront aucune mission particulière liée au grade.

► La formation d'adaptation à l'emploi de Major « Expertise » sera :

- D'une durée de 18 heures seulement à faire dans un délai de 3 mois ;
- Exclusivement en distanciel (par ordinateur) ;
- Non notée ;
- Composée de modules de rappel des pratiques professionnelles (criminalité organisée, déontologie, écrits professionnels, sécurité dynamique, etc.).

► FO Justice réaffirme donc clairement qu'il n'y aura aucun déplacement à l'ENAP. Les affirmations contraires sont mensongères et relèvent une fois de plus de la désinformation et de la démagogie syndicale.

► Autre point essentiel, il n'y aura pas d'obligation de formation préalable à la nomination au grade de Major « Expertise ». Là encore la DAP a confirmé :

- Les lauréats de l'examen professionnel et du tableau d'avancement seront nommés rétroactivement au 1^{er} janvier 2025, indépendamment du suivi ou non de la FAE ;
- La mise en place de la formation interviendra à compter de septembre 2026.

► FO Justice dénonce avec la plus grande fermeté les mensonges et les fausses rumeurs entretenus depuis des mois. Le véritable danger de ces discours anxiogènes est qu'ils découragent des Collègues compétents de se présenter aux concours et examens professionnels, par appréhension de contraintes qui n'existent pas.

► FO Justice est, et restera le Syndicat de la vérité, des carrières et de la fiche de paye. Nous continuerons de défendre des réformes cohérentes, respectueuses des Personnels, sans contraintes inutiles et sans enfumage syndical.

Aujourd'hui, les faits parlent d'eux-mêmes. FO Justice avait raison depuis le début, et ceux qui ont sciemment menti feront les ignorants alors qu'ils sont une nouvelle fois rattrapés par la réalité !!!

FO Justice – le 19 Décembre 2025

